



EUROPEAN COMMISSION  
HUMANITARIAN AID OFFICE (ECHO)

**AIDE HUMANITAIRE**

**pour**

**les populations vulnérables affectées par les conséquences**

**de la crise afghane**

**en**

**Afghanistan, Pakistan et Iran**

**PLAN GLOBAL 2004**

**Avril 2004**

## **Table des matières**

### ***Exposé des motifs***

	<b>page</b>
1. Résumé analytique .....	3
2. Contexte et situation.....	4
3. Identification et évaluation des besoins humanitaires .....	5
4. Proposition de Stratégie ECHO.....	9
4.1. Cohérence par rapport à l'ensemble des priorités stratégiques d'ECHO .....	9
4.2. Impact des actions humanitaires précédentes .....	10
4.3. Coordination avec les activités des autres donateurs et institutions.....	10
4.4. Evaluation des risques et suppositions.....	11
4.5. Objectifs et composantes de l'intervention humanitaire proposée.....	12
4.6. Durée .....	17
4.7. Impact budgétaire et matrice de programmation stratégique .....	18
5. Evaluation .....	22
6. Annexes.....	22
Annexe 2: Carte du pays et emplacement des opérations d' ECHO .....	24
Annexe 3: Liste des opérations précédentes d'ECHO .....	24
Annexe 3: Liste des opérations précédentes d'ECHO .....	25
Annex 4: Assistance d'autres donateurs .....	26
Annexe 5: Liste d'abréviations .....	27

<b><i>Décision of the Commission</i></b> .....	28
--	----

Annexe: ventilation des montants alloués par objectif spécifique.....	31
---	----

## *Exposé des motifs*

### **1. RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

Après 23 ans de conflit et cinq ans de sécheresse, l'Afghanistan figure en troisième position à l'indice mondial d'évaluation de besoins d'ECHO et compte des millions de personnes en situation d'extrême précarité. La chute du régime taliban en novembre 2001 a ouvert la voie à des processus politiques, économiques et de développement qui lentement portent leurs fruits. Le rapatriement de trois millions de réfugiés et personnes déplacées en aura été l'un des résultats tangibles.

Il reste cependant un nombre considérable d'Afghans (environ 3 millions) en Iran et au Pakistan. En Afghanistan même, malgré certains progrès, la situation humanitaire reste précaire, particulièrement dans les zones où l'aide au développement arrive lentement, où – pour les raisons de sécurité – ni les agences humanitaires ni celles de développement sont capables d'opérer, et où il y a une concentration élevée de rapatriés. Les principales nécessités identifiées chez les Afghans les plus vulnérables sont : le revenu (notamment pour acheter des produits alimentaires), l'eau potable, l'eau à fins agricoles, le logement (notamment pour les rapatriés), la santé et la protection. De l'autre côté des frontières, les principaux besoins des réfugiés sont la protection et l'assistance au retour.

La stratégie d'ECHO pour 2004 n'est pas tellement différente de celle en 2003 en ce sens qu'elle continue à cibler le soutien au processus de réintégration en Afghanistan, tout en répondant aux besoins fondamentaux des plus vulnérables. En Iran et au Pakistan, l'accent est mis sur la protection ainsi que l'assistance de base aux réfugiés vulnérables dans les camps. Compte tenu de l'amélioration relative de la situation humanitaire et de la présence de grands programmes de développement, le niveau de financement diminue progressivement et les interventions visent de plus en plus des régions vulnérables éloignées et des poches de vulnérabilité.

En 2004, l'objectif principal d'ECHO est de fournir une aide humanitaire essentielle aux personnes touchées par la crise afghane en Afghanistan, au Pakistan et en Iran. Cela comporte cinq objectifs spécifiques :

- Soutenir le processus de réintégration et assurer la subsistance des rapatriés, des personnes déplacées et d'autres populations vulnérables en Afghanistan ;
- Assurer la prestation des services de santé de base aux populations les plus vulnérables que les politiques de santé nationales n'ont pas pu atteindre pour diverses raisons ;
- Assurer la protection et une aide aux réfugiés, déplacés et populations affectées au Pakistan, en Iran et zones frontalières, ainsi qu'aux populations à risque en Afghanistan ;
- Fournir des services de soutien aux organisations humanitaires ;
- Maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain pour évaluer les besoins, analyser les propositions de projet et assurer la coordination et le suivi des opérations.

La contrainte principale pour la mise en œuvre de cette stratégie est le manque d'accès à une grande partie du pays, dans laquelle se situent la plupart des besoins. Pour des raisons de sécurité, très peu d'interventions peuvent être actuellement financées dans le sud à ce stade. Si la situation s'améliore, notamment après les élections présidentielles prévues pour l'été 2004, une autre décision de financement pourrait s'avérer nécessaire.

Le présent plan global propose des opérations humanitaires à hauteur de 35 160 000 € profitant à environ 2 350 000 personnes en Afghanistan, au Pakistan et en Iran.

## **2. CONTEXTE ET SITUATION**

### **2.1 Contexte général:**

Après 23 ans de guerre, l'Afghanistan – un pays disposant de relativement peu de ressources naturelles – est l'un des pays les moins développés du monde, avec des millions de personnes en situation extrêmement précaire. En raison du manque de données fiables, l'Afghanistan n'est pas classé à l'indice de développement humain (IDH), mais les quelques indicateurs disponibles le situent dans le groupe de faible développement humain.

La population de l'Afghanistan est estimée à 22 millions (source PNUD, 2003<sup>1</sup>) plus encore 3 millions d'Afghans vivant au Pakistan et en Iran voisins. Avec un taux annuel de croissance démographique estimé à 3,4% (pour la période 2000-2015) et une population de moins de 15 ans estimée à 42,7%, augmenter la capacité de l'Afghanistan à fournir de l'emploi à sa propre population et aux rapatriés potentiels constituera un immense défi.

La chute du régime taliban en novembre 2001 a ouvert la voie à des processus politiques, économiques et de développement qui lentement, portent leurs fruits. Le changement de régime a également provoqué un engagement international sans précédent de nature politique, militaire et financière. Avec la mobilisation d'une assistance au « développement », l'aide humanitaire est progressivement réduite, bien qu'au regard de la combinaison de besoins humanitaires considérables, du grand nombre de réfugiés et de déplacés et des retards habituels de démarrage des processus de développement, une assistance humanitaire importante reste nécessaire.

### **2.2 Situation actuelle:**

Le processus politique s'est récemment accéléré lorsque la Loya Jirga de décembre 2003 a réussi à adopter une constitution. Les résultats de la Loya Jirga constitutionnelle ont renforcé la position du président Karzai, qui cherchera davantage de légitimation à travers les élections présidentielles. Celles-ci devraient avoir lieu en juin 2004 au plus tôt (comme prévu par l'accord de Bonn) ou peut-être en septembre-octobre. En même temps, le gouvernement n'est pas encore en mesure d'exercer son autorité en dehors de Kaboul et de ses environs. Dans le Nord, malgré quelques progrès limités dans le processus de DDR (désarmement, démobilisation et reconstruction), le pouvoir est toujours entre les mains de « commandants » qui créent une atmosphère d'insécurité et de non-respect des lois pour la population afghane dans son ensemble. Dans le sud, les troupes de la coalition poursuivent la lutte contre des éléments des Taliban et d'Al-Qaïda et les organisations et travailleurs humanitaires sont devenus des cibles spécifiques des groupes armés anti-occidentaux et anti-gouvernementaux.

Il y a actuellement 13 000 soldats de la coalition en Afghanistan ainsi que 6 500 soldats de l'ISAF (la force internationale d'assistance de sécurité) sous commandement de l'OTAN. Dans plusieurs provinces de l'Afghanistan, des équipes provinciales de reconstruction (EPR) mixtes militaires/civiles ont été établies pour aider à étendre la portée de l'autorité gouvernementale au-delà de Kaboul. Le rôle de ces équipes, leur modus operandi et l'impact potentiel de leur participation dans des activités d'assistance ont suscité de nombreux débats. Il y a, jusqu'ici, 11 EPR opérationnelles dans l'ensemble

---

<sup>1</sup> PNUD, Rapport Mondial sur le Développement Humain, 2003.

du pays. Trois autres devraient être opérationnelles d'ici la fin avril. Six de ces EPR devraient être transférées ou établies sous commandement de l'OTAN d'ici juin 2004, à condition que les pays membres de l'OTAN acceptent d'envoyer suffisamment de troupes, à savoir : Kunduz (actuellement sous commandement allemand), Balkh (actuellement sous commandement britannique), Bamyan (actuellement sous commandement néo-zélandais), Parwan (actuellement sous commandement américain), et finalement Maimana et Badakhshan (nouvelles EPR). Le concept EPR de l'OTAN semble se concentrer davantage sur la sécurité, y compris l'assistance aux processus de réforme de sécurité, que sur l'assistance dans les secteurs couverts par les ONG jusqu'à présent (tels les services de santé ou l'infrastructure communautaire), une approche que la communauté humanitaire évalue de manière positive.

L'aide au développement promise à la conférence de Tokyo en janvier 2002 commence progressivement à affluer et l'engagement de donateurs envers l'Afghanistan devrait être renouvelé à la conférence des donateurs de Berlin du 31 mars – 1<sup>er</sup> avril 2004. Le manque de capacité au niveau des structures du gouvernement ainsi que d'ONG trop surchargées constitue souvent un sérieux obstacle à l'acheminement de l'aide, le suivi des opérations ainsi que l'assurance de la qualité de l'aide.

Bien que le processus de reconstruction et de reprise économique ait commencé en Afghanistan (la croissance du PIB en termes réels – à l'exclusion de la production d'opium – était de presque 30% en 2002-2003<sup>2</sup>), le pays souffre toujours d'une pauvreté structurelle très répandue, suite à 23 années de guerre et à cinq années de sécheresse. Dans ce contexte, la capacité du pays à subvenir aux besoins fondamentaux de sa population et, en même temps, aux besoins des rapatriés, est limitée.

### **3. IDENTIFICATION ET EVALUATION DES BESOINS HUMANITAIRES**

La chute du régime Taliban a préparé le terrain pour un rapatriement sans précédent des réfugiés ; en 2002 presque 2 millions de réfugiés sont rentrés du Pakistan et d'Iran et 600 000 personnes déplacées sont retournées à leurs régions d'origine. En 2003, les retours du Pakistan et d'Iran ont sensiblement diminué, avec à peine plus de 600 000 retours (à la fois spontanés et assistés) contre une attente de 1,2 million. Malgré ces retours, le nombre d'Afghans exilés en Iran et au Pakistan par vagues successives reste élevé. Le HCR l'estime à 3 millions (environ 1 million en Iran et 2 millions au Pakistan). Le Pakistan et l'Iran ont tous deux signé des accords tripartites (distincts) avec l'Afghanistan et le HCR, sur la base desquels le déplacement d'afghans au Pakistan et en Iran est traité comme une situation de réfugiés (ce qui implique une protection). À l'échéance de ces accords en 2005, un processus de détermination du statut devra se dérouler pour déterminer si les personnes concernées se qualifient comme réfugiés (c'est-à-dire des personnes nécessitant la protection internationale) ou migrants, et sous quel cadre juridique et réglementaire elles tomberaient. Afin de se préparer au scénario post-2005 pour ces populations afghanes, le HCR a créé une unité (ACSU – Afghan Comprehensive Solutions Unit), qui entreprendra des études pour promouvoir la compréhension de la dynamique des mouvements de population à destination et en provenance d'Afghanistan, et examinera les différentes options pour la gestion future de ces déplacements (que ce soit dans un cadre de situation de réfugiés ou de migration).

---

<sup>2</sup> Source: Fond Monétaire International, IMF Country Report n°03/391, décembre 2003.

Réfugiés rapatriés par le HCR, 2002 <sup>3</sup>

Provenant de	Nombre	Pourcentage du total
Pakistan	1 533 000	85%
Iran	262 000	14%
Asie Centrale	10 000	1%
<b>Total</b>	<b>1 805 000</b>	<b>100%</b>

Réfugiés rapatriés par le HCR, janvier-décembre 2003 <sup>4</sup>

Provenant de	Nombre	Pourcentage du total
Pakistan	364 251	72.15 %
Iran	140 072	27.75 %
Autres	529	0,1 %
<b>Total</b>	<b>504 852</b>	<b>100%</b>

En 2004, la prévision officielle du HCR est de 1,1 millions de rapatriés. Le chiffre attendu s'élève à 400.000 en provenance du Pakistan, 500.000 d'Iran et presque 200.000 déplacés en plus. Bien que cette projection semble surestimée, une augmentation des retours est probable, particulièrement d'Iran où les autorités ont introduit un certain nombre de mesures qui sont susceptibles « d'encourager » le retour. Ces mesures comprennent un réenregistrement (Amayesh) de tous les Afghans qui avaient été enregistrés pendant l'exercice 2001 (contre paiement de droits de 6-8 USD par personne pour prolonger leurs cartes d'identité pour trois ou six mois à la fois), l'introduction de droits d'inscription pour les écoliers afghans et l'obligation pour les Afghans à souscrire aux régimes d'assurance maladie à plein tarif. Les Afghans qui soit n'étaient pas enregistrés en 2001 ou qui ne sont pas soumis aux procédures Amayesh d'enregistrement et renouvellement de carte d'identité sont considérés comme des immigrants (illégaux).

Un certain nombre d'obstacles au rapatriement doivent être levés, afin de maintenir le rythme de retour. En Afghanistan, les obstacles principaux sont : la différence du niveau de vie comparé aux pays d'asile ; le manque d'emplois et/ou de revenus, en partie en raison de la situation économique globale et en partie, dans les zones rurales, en raison des effets de la sécheresse ; le mauvais accès à la santé et à l'éducation; le logement ; le manque d'accès à la terre (soit par manque de propriété avant le déplacement, soit en raison de conflits juridiques concernant la propriété terrienne) ; préoccupations quant à la sécurité ; question de protection pour les minorités ; attitudes abusives des commandants locaux. Au Pakistan et en Iran, outre les effets d'attraction de meilleurs niveaux de vie et de l'accès de facto à des marchés du travail étendus, les obstacles principaux au retour sont : la pauvreté, les capitaux limités, l'endettement ; des difficultés juridiques (manque de documents d'identité, non reconnaissance de certificats de mariage et de naissance, conflits non résolus dans le pays d'asile que le réfugié doit régler avant de s'embarquer pour le retour).

<sup>3</sup> Source : HCR. Les réfugiés qui sont retournés spontanément, sans aide de l'HCR, ne sont pas inclus.

<sup>4</sup> Source : HCR.

Ainsi, le besoin principal des réfugiés à la fois en Iran et au Pakistan est la protection (notamment l'information et l'assistance juridiques) et le rapatriement assisté. Les conditions de vie des réfugiés dans les deux pays contrastent : en Iran, la plupart (97%) sont intégrés dans la société iranienne, et seulement 32 000 (environ 3%) vivent dans les camps (HCR, Appel global 2004). Au Pakistan, selon le HCR (Appel global 2004), environ la moitié des réfugiés afghans vit dans les camps et l'autre moitié s'est installée dans les centres urbains. Il y a plus de 150 camps, principalement situés dans les zones tribales de la NWFP (North Western Frontier Province) et le Baloutchistan. Le HCR aide les populations de ce qu'il est convenu d'appeler les « anciens camps » seulement avec une assistance à l'échelle communautaire, alors que les réfugiés dans les « nouveaux camps », c'est-à-dire ceux accueillant des réfugiés post-septembre 2001, reçoit une assistance à l'échelle familiale. Le HCR a entrepris un effort de consolidation des nouveaux camps, pour déplacer les réfugiés des emplacements plus hostiles (pour des raisons de sécurité, du manque d'eau etc.) vers d'autres camps ou pour les rapatrier en Afghanistan. Les besoins principaux dans ces camps sont la nourriture, l'eau, l'hygiène, les services de santé et l'accès à l'enseignement.

Outre le retour de réfugiés, l'année 2002 a compté avec le retour d'environ 600 000 déplacés, mouvement qui s'est poursuivi en 2003. Néanmoins, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, il y a encore environ 184 000 déplacés, dont la majorité vit dans des implantations et camps dans le sud de l'Afghanistan, et survivent grâce à l'aide humanitaire ou – pour ceux qui se trouvent à la frontière avec le Pakistan – d'autres mécanismes de survie (tels que la contrebande).

#### Répartition régionale des déplacés en Afghanistan<sup>5</sup>

	Fin 2002	Fin 2003
Nord	51 000	11 005
Sud	413 000	144 490
Centre (Grand Kaboul)	124 000	2 821
Est	70 000	5401
Ouest	66 000	20 588
Total	724 000	184 249

Le processus de retour représente une augmentation d'environ 10% de la population de l'Afghanistan, et a exercé de fortes tensions sur l'économie déjà fragile du pays. Dans l'ensemble de l'Afghanistan, bien qu'il y ait eu une amélioration tangible au cours des deux dernières années, la situation humanitaire à la fois des déplacés, des rapatriés et des populations locales reste critique. Le besoin fondamental des Afghans les plus vulnérables est celui d'avoir assez de nourriture pour survivre, ou assez de revenus pour assurer une survie de base. Une mission commune FAO/PAM d'évaluation des cultures et approvisionnements alimentaires en juin-juillet 2003 ayant estimé que la récolte de 2003 est supérieure de 50% à celle de 2002, on peut dire que l'insécurité alimentaire provient principalement d'un manque de moyens pour acheter la nourriture plutôt que d'une indisponibilité de denrées alimentaires sur les marchés locaux.

<sup>5</sup> Source: HCR

Selon le NRVA 2003 (l'évaluation nationale de risque et de vulnérabilité), l'insécurité alimentaire rurale a été réduite de 26% (d'après le NRVA 2002, environ 4,3 millions d'Afghans ruraux étaient incapables de subvenir à 80% de leurs besoins alimentaires quotidiens. Ce chiffre a été réduit à environ 3,2 millions d'Afghans ruraux). Malgré cette amélioration, le NRVA estime la pauvreté rurale en Afghanistan à 52,8% (signifiant que plus de 8 millions de personnes n'atteignent pas le niveau de revenu requis pour couvrir leurs besoins alimentaires quotidiens – 2.100 calories par personne par jour – et le coût des articles non alimentaires de base). Bien que dans les villes, notamment Kaboul, qui a été la destination privilégiée des rapatriés, il peut y avoir davantage d'occasions de générer des revenus, les filets de sécurité traditionnels (tels que les familles élargies) sont plus limités et le coût de la vie est beaucoup plus élevé (notamment pour le logement). Selon une étude récente par ACF (cartographie de vulnérabilité de Kaboul, janvier 2004), les composantes clés de la vulnérabilité à Kaboul sont : l'accès à l'eau (moyenne de 26% des familles passant plus de 30 minutes pour apporter de l'eau une seule fois) ; la situation du logement (loyer, densité de logement, rotation élevée de l'habitat) ; la collection des déchets et eaux usées (débordés ou inexistantes) et l'insécurité de revenu (pour 33,5% des ménages, l'acquéreur principal de revenu compte sur le travail à la journée). Les résultats visibles sont la malnutrition, le surpeuplement, et des enfants travailleurs et/ou de rue.

La nécessité de disposer de l'eau est étroitement liée à la sécurité alimentaire et de subsistance. Bien que la sécheresse ait reculé dans le Nord, le sud, le centre et la région occidentale de l'Afghanistan souffrent toujours de ses effets sur la subsistance agricole (et donc sur la sécurité alimentaire), et sur la disponibilité d'eau pour la consommation humaine. Le problème est à la fois de quantité et de qualité (étant donné que seulement 13% des Afghans utilisent des sources d'eau améliorées). Les données hydrologiques fiables en Afghanistan sont très limitées, la dernière enquête nationale fiable ayant été menée dans les années 1980. Néanmoins, l'observation empirique des niveaux d'eau dans de nombreux emplacements indique que les sources se tarissent et que, par rapport à avant la sécheresse, le niveau d'eau a baissé entre 5 et 12 mètres dans de nombreux puits. Bien que la sécheresse ait reculé, il faudra un certain nombre de saisons de précipitations normales avant que les ressources en eau souterraine ne puissent être suffisamment reconstituées. Comme c'est le cas pour les habitations et les superficies agricoles, les systèmes d'eau (barrages de captation et réservoirs de stockage, galeries d'infiltration et voies d'eau, systèmes d'irrigation, puits etc.) ont été fortement endommagés par le conflit et n'ont pas tous été réparés.

Les indicateurs de santé et de nutrition restent alarmants en Afghanistan (qui se classe quatrième après la DRC, la Somalie et le Burundi en termes de personnes sous-alimentées), particulièrement si on considère les femmes et les enfants de moins de cinq ans. Malgré l'introduction d'un train de mesures de base de services de santé (Basic Package of Health Services, BPHS) par le ministère de la Santé (avec l'aide de la Banque mondiale, la Commission, l'USAID et d'autres donateurs), la couverture de santé en Afghanistan est inégale et dépend considérablement de la disponibilité des infrastructures de santé (moindre dans des régions plus éloignées et dans le sud et le sud-est) ainsi que de la présence et de la compétence de professionnels de la santé, notamment le personnel féminin (dont le manque constitue un obstacle culturel pour l'accès des femmes et des enfants aux services de santé de base). En Afghanistan, les maladies telles que la pneumonie, la diarrhée, la malaria, la rougeole et la malnutrition sont des causes importantes de mortalité et de morbidité chez les enfants de moins de 5 ans.

Pour résumer, comme l'a conclu une évaluation indépendante commandée par ECHO à l'automne 2003, « les réfugiés en Iran et au Pakistan, les déplacés restant dans les camps

en Afghanistan, les rapatriés dépourvus de leur droit à leur terre et de leurs droits fondamentaux une fois de retour dans leurs propres communautés, les femmes, et ceux qui ont peu de biens à présent souffrent tous d'un degré de vulnérabilité tel, qu'une assistance matérielle extérieure est nécessaire et qu'il faut que leurs droits soient protégés »<sup>6</sup>.

#### **4. PROPOSITION DE STRATÉGIE ECHO**

##### **4.1. Cohérence par rapport à l'ensemble des priorités stratégiques d'ECHO**

En 2004, ECHO continuera à intervenir dans les zones du plus grand besoin humanitaire. Comme l'Afghanistan est classé en troisième position à l'indice mondial d'évaluation de besoins humanitaires d'ECHO (GINA - Global Index for humanitarian Needs Assessment), une importante intervention dans ce pays est entièrement justifiée.

La stratégie annuelle d'ECHO comprend un certain nombre de questions horizontales qui devraient être abordées dans tous ses programmes. Celles-ci sont : les liens entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement (LRRD), la préparation aux catastrophes (DPP), l'eau, et les activités relatives aux enfants.

En 2003, l'Afghanistan était l'un des pays où un groupe de travail interservices de la Commission - composé de DG RELEX ECHO, AIDCO et la DG « Développement » - a effectué un exercice spécifique pour évaluer l'approche LRRD. La conclusion était que LRRD a bien avancé en termes de coordination opérationnelle au niveau sectoriel et régional. En 2004, LRRD devient une priorité d'autant plus importante en Afghanistan, considérant qu'ECHO réduit son niveau d'engagement tandis que d'autres instruments d'aide au développement se mettent en place. Quelques-uns des programmes de développement mis en œuvre ont clairement un objectif à court terme de réduction de la pauvreté, mettent en œuvre des activités similaires à celles présentes dans les programmes humanitaires, et comptent souvent sur le même groupe de partenaires ONG pour la mise en œuvre. C'est notamment le cas du Programme national d'emploi d'urgence (NEEP) et du Programme national de solidarité, qui sont soutenus par plusieurs donateurs, y compris la Commission. Il y a donc là un besoin et une occasion d'améliorer l'interface entre le financement humanitaire et de développement afin d'assurer la complémentarité, éviter des duplications et des lacunes, et réduire progressivement la place de l'intervention humanitaire. Cela implique une coordination et un échange d'informations renforcés à Kaboul, non seulement entre ECHO et la Délégation, mais aussi avec d'autres donateurs et surtout les administrations nationales. À un niveau plus pratique, la sélection des projets dans le cadre de ce plan global concentrera l'intervention ECHO sur des endroits plus éloignés et vulnérables, que les activités financées par l'aide au développement n'ont pas (encore) atteints.

Le plan global répond en partie aux deux autres priorités - l'eau et les enfants - comme le décrit le point 4.5.

Dans sa stratégie de 2004, ECHO s'est également engagé à mettre en œuvre et promouvoir les « principes de bonne assistance humanitaire » entérinés à Stockholm les 16-17 juin 2003, notamment en défendant l'espace humanitaire. Enfin, un thème clé de la

---

<sup>6</sup> « Évaluation des plans d'intervention humanitaire d'ECHO en Afghanistan (comprenant les actions financées en Iran et au Pakistan dans le cadre du plan) et évaluation de la stratégie future d'ECHO en Afghanistan, y compris les actions en Iran et au Pakistan », évaluation externe, janvier 2004.

stratégie de 2004 est la sécurité des travailleurs humanitaires. En Afghanistan, les deux questions sont liées et font partie des priorités principales qu'ECHO préconise et finance (voir l'objectif spécifique 4 décrit au point 4.5).

## **4.2. Impact des actions humanitaires précédentes**

À la fin de 2003, une équipe indépendante de consultants a évalué l'intervention d'ECHO en Afghanistan en 2002-2003<sup>7</sup>. L'équipe a passé en revue la logique d'intervention d'ECHO et a formulé des recommandations quant à l'intervention future. Les observations et les recommandations de l'évaluation ont été dûment prises en considération dans la préparation du plan global actuel.

L'équipe d'évaluation s'est également penchée sur l'impact de l'intervention d'ECHO. L'évaluation globale était positive : « *les fonds mis à disposition par ECHO ont été bien ciblés et ont constitué une réponse financière correcte, étant donné les circonstances.* » L'équipe d'évaluation a considéré que l'étendue des bénéficiaires d'ECHO était « très importante », le chiffre avancé s'élevant à 7,7 millions de bénéficiaires en 2002-2003<sup>8</sup>. D'autre part, les évaluateurs ont émis quelques réserves sur la qualité et l'impact à plus long terme de quelques-unes des interventions. Ces commentaires ont été pris en compte dans les discussions maintenues avec les partenaires sur les projets soumis dans le cadre du plan global actuel, et le suivi accru par les assistants techniques ECHO commence à donner des résultats.

Le rapport d'évaluation a également considéré le ciblage géographique de l'intervention et a conclu qu'ECHO « *a habilement ciblé ses interventions dans les zones les plus appropriées* ». L'équipe d'évaluation a attiré l'attention sur le problème de l'insécurité, qui réduit le champ d'application géographique de l'intervention. Il s'agit là d'une préoccupation de plus en plus sérieuse parce que les conditions de sécurité continuent à se détériorer dans le sud, là où se situent la plupart des personnes vulnérables.

Selon les évaluateurs, les domaines pour lesquels l'impact a été le plus considérable sont : le retour de réfugiés, les centres d'assistance juridique, le logement (où ECHO a couvert 12% des besoins estimés totaux en 2002-2003, ce qui est assez conséquent pour un seul donateur), l'eau, la rémunération contre travail (« cash for work »), et l'accès amélioré à la santé (notamment la prestation de services de santé pour les femmes par du personnel du même sexe). En ce qui concerne l'eau, qui est l'une des priorités stratégiques d'ECHO, l'équipe d'évaluation a déclaré qu'aucune incidence négative sur l'environnement n'a été observée, mais a attiré l'attention sur le problème général de la baisse du niveau de la nappe phréatique, dont la solution relève du développement. Enfin, l'équipe d'évaluation a évalué de manière positive l'impact des activités visant les groupes vulnérables, à savoir les femmes et les enfants.

## **4.3. Coordination avec les activités des autres donateurs et institutions**

En Afghanistan, ECHO est en coordination étroite avec tous les ministères afghans pertinents, tels que le Ministère de la Réhabilitation et du Développement Ruraux, le

---

<sup>7</sup> Voir la note en bas de page 6.

<sup>8</sup> L'équipe d'évaluation a considéré que ce chiffre était trop élevé et pourrait contenir un double comptage de bénéficiaires.

Ministère de l'Urbanisme, le Ministère de la Santé, le Ministère des Réfugiés et du Rapatriement, l'Unité de coordination de l'aide dans le Ministère des Finances, les consultant avant toute décision de financement et les informant des progrès dans la mise en œuvre. En outre, ECHO participe au processus de Groupe Consultatif conduit par le gouvernement, et agit comme vice-président du Groupe Consultatif pour l'Aide Humanitaire. Par le biais de ces groupes, et sur une base bilatérale, ECHO travaille en interaction avec les principaux donateurs et agences impliqués en Afghanistan.

Dans le cadre européen, afin d'assurer un LRRD efficace, des réunions régulières se tiennent à la fois sur le terrain et à Bruxelles avec les services de DG RELEX et AIDCO, pour veiller à ce que toutes les interventions de l'UE soient coordonnées. Avec la déconcentration<sup>9</sup>, le centre névralgique de la coordination opérationnelle se déplace de plus en plus vers le niveau du terrain et des réunions de coordination régulières ont lieu entre ECHO et la Délégation, puisqu'il y a des potentiels LRRD dans un certain nombre de secteurs (la sécurité alimentaire, la santé, le programme national de solidarité, le développement rural etc.).

En plus de l'interface entre l'aide humanitaire et l'aide au développement, ECHO est également impliqué dans la coordination entre les agences civiles/humanitaires et les militaires. En Afghanistan, les forces armées internationales sont impliquées dans la fourniture d'aide (par les Équipes Provinciales de Reconstruction, et en dehors de ce cadre) et sont un interlocuteur clé sur les questions de sécurité. ECHO participe aux réunions organisées par la mission des Nations Unies (UNAMA) à cet égard, préconise le respect d'un certain nombre de règles de base par les militaires, notamment le non-engagement dans les formes « humanitaires » d'assistance et l'identification claire des militaires en tant que soldats (l'utilisation constante des uniformes, l'utilisation de véhicules clairement marqués, etc.), et, quand il convient de le faire, fait part - suivant la voie appropriée - de ses inquiétudes concernant des flous possibles dans les attitudes ou les activités des militaires.

#### **4.4. Evaluation des risques et suppositions**

La sécurité est la principale contrainte affectant tous les projets humanitaires en Afghanistan. Le degré d'insécurité varie entre les différentes régions : de vastes zones du sud et du sud-est sont, actuellement hors- d'accès, et très peu de partenaires ont pu soumettre des propositions, dans le cadre du plan global actuel, pour ces régions – étant donné qu'ils étaient même incapables de conduire des évaluations de besoins.

Il y a plusieurs facteurs d'insécurité en Afghanistan. Certains, comme la criminalité de droit commun, l'illégalité générale et la concurrence (armée) entre les commandants ou les chefs militaires locaux, la violence liée à la production et au trafic de stupéfiants, touchent indirectement les opérations d'aide humanitaire et peuvent entraîner des retards et des interruptions dans les opérations. La menace principale, toutefois, vient des groupes armés anti-occidentaux et antigouvernementaux qui considèrent les travailleurs humanitaires comme une extension de l'occident et du gouvernement et comme des « ennemis de l'islam » et qui, au cours de la dernière année, les ont spécifiquement visés.

---

<sup>9</sup> La déconcentration fait référence à la décentralisation de la gestion des projets du siège de la Commission aux délégations de la Commission dans les pays bénéficiaires. Cette « déconcentration » touche l'aide au développement et ne concerne pas l'aide humanitaire.

Il est à craindre que la sécurité ne s'améliorera pas au cours des mois suivants, en tous cas jusqu' aux élections présidentielles.

La « ligne d'insécurité » est mobile. Les derniers deux incidents mortels, en février 2004, ont eu lieu dans la province occidentale de Farah et dans le Nord-Est de Kaboul, où deux ONG afghanes sont tombées dans une embuscade, où 7 travailleurs humanitaires ont trouvé la mort. Au total, depuis le meurtre d'un délégué de CICR en mars 2003, 21 travailleurs humanitaires ont été tués (2 expatriés et 19 Afghans).

L'attitude et le discours public des forces armées internationales en Afghanistan, notamment les forces de la Coalition<sup>10</sup>, sont une source de préoccupation pour la communauté humanitaire, puisqu'ils renforcent la perception – parmi certains groupes – que les organisations humanitaires (que ce soient des ONG ou le CICR) ne sont pas neutres et impartiales.

Pour la mise en œuvre du plan global actuel, on suppose néanmoins que l'insécurité ne s'étendra pas au-delà de la ceinture méridionale et orientale (pachtoune) actuelle. Si au contraire la situation devait évoluer sensiblement, ouvrant l'accès à l'assistance humanitaire, il peut devenir nécessaire et approprié d'adopter une décision de financement supplémentaire.

Au Pakistan, le risque principal est la sécurité dans la région occidentale du Pakistan (les zones dites tribales), avoisinant l'Afghanistan, où différentes unités des forces de sécurité du Pakistan mènent régulièrement des attaques anti-taliban et anti-Al-Qaïda. La situation dans les zones tribales est étroitement liée aux développements dans la ceinture pachtoune de l'Afghanistan et, si les opérations militaires devaient s'intensifier, cela pourrait mettre en danger la fourniture d'assistance dans les camps de réfugiés ainsi que dans les camps de déplacés afghans de Spin Boldak, qui sont actuellement ralliés à partir du Pakistan. La consolidation de camps plus éloignés des zones frontalières sensibles peut être également affectée par les opérations militaires accrues. En Iran, le risque principal est une augmentation de la pression exercée par le gouvernement hôte pour rapatrier les Afghans vers leur pays d'origine.

#### **4.5. Objectifs et composantes de l'intervention humanitaire proposée**

**Objectif principal :** conformément aux articles 2(b), 2(d) et 2(e) du Règlement du Conseil (RC) n° 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire, l'objectif général de cette décision est de fournir l'aide humanitaire essentielle aux personnes touchées par les conséquences de la crise afghane en Afghanistan, au Pakistan et en Iran.

#### **Objectifs spécifiques :**

- 1 Soutenir le processus de réintégration et assurer la subsistance des rapatriés, des personnes déplacées et d'autres populations vulnérables en Afghanistan ;

---

<sup>10</sup> Il est fait ici référence aux déclarations par le Commandement de la Coalition que le concept de neutralité humanitaire est périmé, naïf et inadéquat (déclaration du Général Barno à la conférence de commandants EPR du 17 février 2004), la participation des militaires dans des activités d'aide, et certains incidents tels que l'utilisation, pendant les activités militaires, des véhicules qui peuvent être facilement confondus avec ceux de ONG (dans un exemple, il y a même eu une utilisation militaire de véhicules avec plaques d'ONG).

- 2 assurer la prestation des services de santé de base aux populations les plus vulnérables que les politiques de santé nationales n'ont pas pu atteindre pour diverses raisons ;
- 3 Assurer la protection et une aide aux réfugiés, déplacés et populations affectées au Pakistan, en Iran et dans les zones frontalières, ainsi qu'aux populations à risque en Afghanistan ;
- 4 fournir des services de soutien aux organisations humanitaires ;
- 5 maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain, pour évaluer les besoins, analyser les propositions de projets et assurer la coordination et le suivi des opérations.

## **Composantes**

### **Réintégration et sécurité de subsistance :**

Sous cet objectif spécifique, l'intervention répondra, d'une façon intégrée, aux besoins des rapatriés et de la population locale vulnérable, afin de faciliter le retour et améliorer les conditions de vie (l'abri, le rapatriement, la formation, le statut nutritionnel, l'accès à l'eau, la génération de revenus), pour assister ce retour et réduire progressivement la dépendance envers l'assistance humanitaire. Les différents secteurs d'activité sont souvent combinés dans des projets intégrés, une caractéristique dont l'équipe d'évaluation a fait l'éloge. Le nombre prévu de bénéficiaires est environ 180 000 ménages (équivalant à approximativement 1 100 000 personnes). Les composantes principales sont :

- a) Rémunération contre travail (« cash for work ») : la composante clé de cet objectif spécifique est de permettre aux bénéficiaires visés d'acquérir un revenu qui leur permettra de couvrir leurs besoins fondamentaux, notamment la nourriture. Le choix des activités (infrastructures d'eau, routes tertiaires, ponts, dégagement de neige, collecte de déchets, etc.) entrepris par le système rémunération contre travail essaye de maximiser l'utilité publique des travaux. Dans des cas limités, des projets de vivres contre travail (food for work) pourront avoir lieu. Pendant les mois d'hiver, des projets spécifiques pourront être mis en œuvre afin d'augmenter l'accès à un revenu à une époque de l'année où la vulnérabilité est la plus élevée et où les mécanismes d'adaptation sont moindres.
- b) Eau : La réparation et la remise en état de l'infrastructure d'eau seront principalement mises en œuvre par le système de rémunération contre travail, en mettant l'accent sur la participation communautaire afin d'assurer l'appropriation. La remise en état couvrira à la fois l'eau potable et l'eau aux fins agricoles. Les activités comprendront : le creusement et la remise en état des puits, l'installation de pompes à eau, les systèmes d'approvisionnement en eau acheminée par gravité, la remise en état des canaux et karez (voies d'eau souterraines traditionnelles), la construction et la remise en état des barrages de captation et des réservoirs de stockage.

Afin d'assurer un bon entretien et une bonne participation, des comités de gestion de l'eau seront créés et la participation de la population locale sera assurée. La promotion de l'hygiène et l'éducation à la santé (notamment sur l'utilisation de l'eau) seront également intégrées dans les projets d'eau.

Les projets comprenant la remise en état des systèmes d'irrigation seront conçus de façon à minimiser le risque que des terres nouvellement irriguées soient utilisées pour la culture du pavot, en choisissant des emplacements à faible risque et en adoptant des mesures telles qu'un contrôle et une présence accrue du partenaire ECHO sur le terrain, et l'appropriation par et l'engagement des autorités communautaires et locales à une utilisation correcte des installations d'irrigation. ECHO suivra attentivement ces projets et, si un risque de déviation est détecté, des mesures appropriées seront prises, telles que la suspension ou la relocalisation immédiate des activités.

Bien qu'il soit difficile d'envisager à ce stade un projet complet de préparation aux désastres dans le domaine de l'eau, il est manifestement nécessaire d'obtenir un tableau plus précis de la situation de la nappe phréatique, particulièrement dans les zones où l'utilisation des ressources d'eau souterraines est importante. Dans certains projets, la collecte des données (par exemple par les enquêtes hydrologiques ou techniques) sera fortement encouragée.

- c) Abri: construction d'abris pour les rapatriés, sur une base d'auto-assistance (distribution de kits d'abri). Les partenaires vont promouvoir l'utilisation des techniques et matériaux antisismiques de construction, qui sont abordables et font partie de la culture locale (par exemple, l'utilisation des poutres angulaires pour soutenir les coins, l'appui renforcé aux fenêtres, etc.).
- d) Hygiène et éducation à l'hygiène : cette composante sera liée à l'abri ou à l'eau ; les activités d'hygiène seront mises en œuvre, notamment la construction des latrines. Les activités d'hygiène et d'éducation à la santé seront entreprises dans tous les projets d'hygiène, visant des membres de la communauté, notamment les femmes et les enfants.
- e) Activités génératrices de revenus et formation : les activités sous cette composante viseront à fournir aux bénéficiaires vulnérables (particulièrement les femmes ou les déplacés) des moyens plus durables de survie. Les activités génératrices de revenus sont généralement combinées avec la formation professionnelle. Dans le secteur agricole, cela comprendra, notamment, la distribution à petite échelle de semences et d'engrais pour les potagers et la formation connexe sur la culture de légumes et la production de semences ; d'autres types d'activités de formation professionnelle et d'activités génératrices de revenus seront la production de vêtements, de jouets, de menuiserie. Une partie des produits de ces activités seront distribués à des bénéficiaires vulnérables secondaires (tels que les enfants).
- f) Rapatriement : aide au programme de rapatriement du HCR, notamment les subventions pour les rapatriés. Il est également envisagé de soutenir le retour assisté des déplacés du sud vers des zones du Nord.

Dans le cadre de cet objectif spécifique, ECHO prévoit notamment de contribuer à l'appel du HCR pour l'Afghanistan dans les composantes suivantes : l'abri, les subventions au rapatriement, le soin et l'entretien pour les camps de déplacés, ainsi que le soutien au travail de ACSU pour contribuer à la formulation de scénarios post-2005 pour les réfugiés afghans dans la région.

## Santé

La santé, en Afghanistan, est un secteur dans lequel ECHO a considérablement réduit son soutien (de 7 435 000 euros en 2002 à 2 855 000 en 2003) en raison de l'engagement des donateurs de développement à plus long terme dans le soutien au ministère de la Santé pour la mise en œuvre du programme de santé de base (BPHS). La Commission, par son programme d'aide au développement, soutient la mise en œuvre du BPHS dans 8 provinces. La provision de services BPHS dans l'ensemble du pays est principalement soumissionnée à des ONG. Cette procédure d'adjudication a rencontré certains retards, retardant ainsi le transfert d'ECHO vers d'autres instruments de financement. En outre, comme le précise l'évaluation ECHO, un besoin massif reste à couvrir : 51% de la population n'a pas accès à BPHS. Dans ce contexte, l'assistance humanitaire est indispensable pour cibler les poches de vulnérabilité. L'intervention proposée répondra particulièrement aux besoins des enfants, particulièrement par les programmes nutritionnels, et par la prestation du traitement pour la leishmaniose, maladie qui peut entraîner un défigement mais qui est curable et très répandue dans certaines parties du pays (le sud et Kaboul), et se propage rapidement à d'autres zones avec le retour des déplacés et des réfugiés. Au Pakistan et dans le camp de déplacés de Spin Boldak (situé de la partie afghane de la frontière, mais généralement accédé par le Pakistan), la prestation des services de santé de base dépend complètement de l'assistance humanitaire. Le nombre prévu de bénéficiaires est 2 000 000 personnes.

Les composantes principales sont :

- a) La prestation de services de santé : ciblant particulièrement les femmes et les enfants. Les activités comprendront, notamment : l'amélioration de la qualité des services fournis (soins de santé primaires, soins de santé maternels), la formation du personnel, le soutien aux travailleurs de la santé communautaires etc. Dans des cas spécifiques, le soutien aux hôpitaux de recours sera fourni (notamment pour les soins de maternité et les maladies infectieuses). En outre, des campagnes de vaccination et de traitement de la leishmaniose dans un certain nombre d'hôpitaux sont envisagées, ainsi que des activités d'assistance à plus grande portée (telles que les équipes mobiles) pour traiter certaines maladies.
- b) Nutrition : soutien aux centres d'alimentation thérapeutiques, et aux unités thérapeutiques d'alimentation de patients hospitalisés et externes (soins de jour). Cette activité sera complétée par la formation à la détection de la malnutrition.
- c) Éducation à la santé : l'éducation à la santé est une partie intégrante des projets de santé et se concentre sur la malnutrition, la sensibilisation à l'hygiène, la santé reproductrice, la sensibilisation au VIH/SIDA etc.
- d) Préparation aux urgences : la composante de prestation de services de santé sera complétée par une composante de préparation aux urgences, y compris la cartographie et la mobilisation des stocks d'urgence. L'une des activités prévues est un exercice d'enquête et cartographie de l'incidence de la malaria – qui a été initié dans le cadre d'une décision précédente de financement. La malaria est une maladie répandue en Afghanistan, avec 3 millions de personnes touchées chaque année.

### Protection des populations à risque

Au Pakistan et en Iran, la population de réfugiés a besoin de protection et d'assistance. En Afghanistan, trois groupes particuliers ont été identifiés comme nécessitant une protection. Cet objectif spécifique répondra aux besoins d'environ 250 000 bénéficiaires.

- a) Protection et assistance des réfugiés en Iran : ECHO entend contribuer à l'appel du HCR pour l'Iran, notamment pour : l'assistance judiciaire, le retour assisté, le suivi et la prévention de déportations injustifiées, les soins de santé primaires pour les rapatriés et les déportés.
- b) Protection et assistance des réfugiés, et d'autres groupes touchés par la présence de réfugiés, au Pakistan : cela comprend l'assistance et l'information juridique, le soin, l'entretien et la relocalisation des camps ; l'élimination au Pakistan des vulnérabilités entravant le retour; le développement de compétences pour les groupes extrêmement vulnérables. En outre, il est envisagé de fournir une aide, dans le secteur de l'eau, aux zones où se trouvent des réfugiés, au Baloutchistan, zones qui ont subi l'effet combiné de l'épuisement des ressources - aggravé par la présence de réfugiés - et de la sécheresse. Dans le cadre de cette composante, il est prévu de contribuer à l'appel du HCR pour le Pakistan notamment pour : la protection, le soin et entretien et la relocalisation.
- c) Protection et assistance aux enfants à risque, y compris les déplacés, en Afghanistan. Les emplacements de projet actuellement envisagés sont Kaboul et Kandahar, où les enfants de rue seront ciblés, le camp de déplacés de Spin Boldak et – dans une moindre mesure – la communauté d'accueil alentour. Les activités envisagées comprendront notamment : les activités scolaires informelles, l'enseignement de l'hygiène, l'eau, l'hygiène, ainsi que l'intégration dans le système d'enseignement officiel.
- d) Protection des civils vulnérables et des détenus de sécurité/internés. Comme dans le passé, il est envisagé, dans le cadre de ce plan global, de contribuer à l'appel du Comité international de la Croix-Rouge, à l'appui de ses activités de protection en Afghanistan, notamment : visites et mission de surveillance, accès au service de messagerie de la Croix-Rouge ; représentation des civils et des détenus vulnérables ; suivi des violations possibles du droit humanitaire international ; le cas échéant, fourniture d'aide matérielle.

### Services de soutien :

Les contraintes de sécurité constituent l'obstacle principal à la fourniture de l'assistance humanitaire en Afghanistan, suivies de près par l'accès physique aux zones affectées. Le (mauvais) état des routes, et l'éloignement de quelques-unes des zones à vulnérabilité élevée sont un défi important. En outre, les partenaires sont souvent gênés par la mauvaise infrastructure de communication en Afghanistan, particulièrement en dehors de Kaboul. Afin de faciliter les opérations et atténuer les risques de sécurité, il est envisagé de financer les activités suivantes :

- a) Transports aériens : soutien aux vols humanitaires (réservés aux missions humanitaires et d'aide) liant Kaboul, Islamabad et 18 autres emplacements éloignés et principaux en Afghanistan par des connexions régulières de vol ; possibilité de vols

humanitaires charter vers des destinations non programmées en cas d'urgence ou besoin soudain.

- b) Bureau de sécurité: soutien au Bureau de Sécurité ONG Afghan (ANSO) qui fournit des informations et des conseils de sécurité en temps utile pour permettre aux partenaires d'exercer leurs activités en étant informés sur les conditions de sécurité.
- c) Soutien en information et technologie: une composante mineure de cet objectif spécifique est l'aide aux bureaux principaux et éloignés des ONG pour l'installation de systèmes de communication.

### Assistance technique

Afin de maximiser l'impact de l'aide humanitaire pour les victimes, la Commission décide de maintenir un bureau de soutien ECHO implanté à Kaboul et Islamabad. Ce bureau évaluera des propositions de projets et coordonnera et suivra l'exécution des opérations humanitaires financées par la Commission. Le bureau fournit la capacité d'assistance technique et la logistique nécessaire pour la bonne réalisation de ses tâches.

Bien que quelques-unes des activités envisagées s'étendent à tout l'Afghanistan, le Pakistan et l'Iran (par exemple la protection), il y a en réalité une concentration géographique sur les régions éloignées du plateau central, de l'Ouest, du Nord, ainsi que sur les quartiers les plus pauvres de Kaboul. Dans la mesure du possible, du point de vue de la sécurité, le Sud et le Sud-Est ont été inclus. Néanmoins, les limitations dues à la sécurité sont telles que la couverture du Sud est anormalement petite comparée à l'importance des besoins. Au Pakistan, la plupart des activités sont concentrées dans les zones dites tribales (NWFP et Baloutchistan) où la plupart des réfugiés vulnérables sont situés. En Iran, la composante principale est la protection, avec les activités concrètes ayant lieu en grande partie à la frontière avec l'Iran (suivi des déportations, postes de santé).

#### **4.6. Durée**

La durée pour la mise en œuvre de la présente décision sera de 18 mois. Puisque quelques-unes des activités financées dans le cadre de ce plan global représentent des continuations d'activités financées en vertu des décisions 2003 précédentes, certains projets doivent commencer dès le 1<sup>er</sup> avril 2004. En même temps, une deuxième série de projets devrait commencer en automne, pour viser des besoins spécifiques de l'hiver. En outre, en raison du niveau élevé de l'insécurité et d'incertitude inhérent aux opérations en Afghanistan, l'expérience antérieure a montré qu'un certain nombre de projets sont susceptibles de devoir être prolongés au-delà de la date de clôture prévue à l'origine, afin d'être complétés avec succès. Une période de 18 mois permettra tout éventuel prolongement. Les opérations humanitaires financées par la présente décision doivent être mises en œuvre au cours de cette période.

Si la mise en œuvre des actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de la décision.

En fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en œuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période de plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'action. La procédure prévue à cet égard dans le Contrat Cadre de Partenariat sera appliquée.

#### 4.7. Impact budgétaire et matrice de programmation stratégique

	EC
Crédits initialement disponibles pour 2004 (23 02 01)	472.000.000
Budgets supplémentaires	-
Transferts	-
<b>Crédits disponibles totaux</b>	<b>472.000.000</b>
Total exécuté à ce jour <sup>11</sup>	215.150.368
Restant disponible	256.849.632
<b>Montant total de la décision</b>	<b>35.160.000</b>

---

<sup>11</sup> En date du 14 mars 2004.

## MATRICE DE PROGRAMMATION STRATÉGIQUE POUR LE PLAN GLOBAL

Objectif principal	<i>Fournir l'aide humanitaire essentielle aux personnes touchées par les conséquences de la crise afghane en Afghanistan, au Pakistan et en Iran.</i>				
Objectifs spécifiques	Montant alloué	Zone d'opération géographique	Activités proposées	Résultats prévus/indicateurs	Partenaires potentiels
<b>Objectif spécifique 1</b> : soutenir le processus de réintégration et la sécurité de subsistance des rapatriés, déplacés et autres populations vulnérables en Afghanistan	<b>€21.7 millions</b>	Afghanistan (notamment : Ghor, Uruzgan, Bamyan, Samangan, Baghlan, Parwan, Kaboul, Shomali, Kunduz, Takhar, Sari Pul, Balkh, Jowzjan, Faryab, Farah, Badghis, Herat, Kandahar, Paktia, Nangahar, Wardak, Badakhshan, Ghazni).	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunération contre travail et vivres contre travail</li> <li>- Réparation et remise en état de l'infrastructure d'eau</li> <li>- Création des comités de gestion de l'eau</li> <li>- Construction d'installations sanitaires (latrines)</li> <li>- Éducation à l'hygiène et à la santé</li> <li>- Construction d'abris</li> <li>- Activités productrices de revenus et formation professionnelle</li> <li>- Subventions en argent liquide pour le rapatriement des réfugiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ revenu accru pour les Afghans vulnérables par la fourniture d'environ 360.633 jours-personnes de travail (à 2 USD/jour)</li> <li>✓ Distribution de 442,5 tonnes de blé et autres vivres par FFW</li> <li>✓ Accès amélioré à l'eau potable pour 72.124 ménages vulnérables (1.305 puits creusés, forés ou remis en état, 130 sources protégées, 13 systèmes de tuyaux et 199 réservoirs locaux d'eau construits)</li> <li>✓ Accès amélioré à l'hygiène pour 31.215 ménages vulnérables (construction de 6.477 latrines de ménage et de 146 latrines communales, 1.530 salles de bain, construction de 1 réseau d'égouts, 1 bassin de filtrage et 1 trémie de déchets)</li> <li>✓ 1.380 (complets) et 1.500 (réparations mineures) abris construits pour les rapatriés</li> <li>✓ 241.065 réfugiés de retour assistés par des subventions de rapatriement.</li> <li>✓ Agriculture améliorée pour 14.000 familles de petits propriétaires de terre (construction de 48 petits barrages, 8 structures d'irrigation (environ 15 km), 500 hectares de plantation d'arbres et distribution de semences + outils)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>ACF - FRA</li> <li>- ACTED</li> <li>- AGA KHAN</li> <li>- ALISEI</li> <li>- CARE - UK</li> <li>- CARITAS - DUE</li> <li>- DRC</li> <li>- GERMAN AGRO ACTION</li> <li>- HELP</li> <li>- INTERSOS</li> <li>- IRC - UK</li> <li>- MADERA-FR</li> <li>- MEDAIR UK</li> <li>- MISSION OST - DNK</li> <li>- OCKENDEN INTERNATIONAL</li> <li>- OXFAM - UK</li> <li>- PEOPLE IN NEED</li> <li>- SOLIDARITES</li> <li>- UN - HCR -</li> <li>- WORLD VISION - UK</li> </ul>

<p><b>Objectif spécifique 2:</b> Assurer la prestation des services de santé de base aux populations les plus vulnérables qui, pour une série de raisons, ne sont pas atteintes par les politiques de santé nationales ;</p>	<p><b>€4.52 millions</b></p>	<p>Afghanistan : Samangan, Parwan, Kaboul, Balkh, SAR-I-Pul, Jowzjan, Faryab, Kunduz, Baghlan, Takhar, Ghor, Spin Boldak.</p> <p>Pakistan : Baloutchistan, NWFP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide aux centres et aux unités d'alimentation thérapeutiques</li> <li>- Aide aux centres de soins de santé primaires</li> <li>- Prestation des soins de santé de base aux camps de réfugiés et PDI.</li> <li>- Aide aux hôpitaux (généraux, obstétrique, gynécologie, services de maladies infectieuses)</li> <li>- Mise en œuvre d'un thermo-traitement pour la leishmaniose dans 4 hôpitaux provinciaux</li> <li>- Plan de préparation aux urgences en Afghanistan du nord</li> <li>- Exercice de cartographie pour la malaria.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Accès accru aux dispensaires de soins de base pour 672.438 ménages ;</li> <li>✓ 167.000 réfugiés et PDI ont accès aux soins de santé de base</li> <li>✓ Traitement de 280 cas (par mois) de malnutrition aiguë dans 12 centres de santé</li> <li>✓ Augmentation du nombre de personnel formé, notamment le personnel féminin et travailleurs communautaires</li> <li>✓ Aide à deux hôpitaux provinciaux, 12 dispensaires complets de soins de santé et 4 cliniques mobiles.</li> <li>✓ 8 provinces en Afghanistan du Nord sont préparées en cas de manifestations de maladies contagieuses.</li> <li>✓ Une enquête sur l'incidence de la malaria est complétée et transférée aux autorités sanitaires</li> <li>✓ 40.000 patients sont définitivement traités pour la leishmaniose et 4 hôpitaux équipés et le personnel formé pour le traitement de cette maladie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ACF – FRA</li> <li>- Aide Médicale Internationale (AMI-FRA)</li> <li>- HEALTH NET INT.</li> <li>- MDM - FRA</li> <li>- MSF - BEL</li> <li>- MSF - FRA</li> <li>- MSF - NLD</li> </ul>
--	------------------------------	---	---	---	--

<b>Objectif spécifique 3 :</b> Assurer la protection et une aide aux réfugiés, déplacés et populations touchées au Pakistan, en Iran et les zones frontalières, ainsi qu'aux populations à risque en Afghanistan	<b>€5.94 millions</b>	Afghanistan Iran Pakistan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture d'assistance et information juridique aux réfugiés en Iran et au Pakistan,</li> <li>- sélection et prévention des déportations injustifiées,</li> <li>- assistance de santé aux rapatriés et déportés à la frontière,</li> <li>- soin et entretien des camps de réfugiés</li> <li>- relocalisation des camps de réfugiés à distance des zones frontalières sensibles</li> <li>- formation professionnelle et assistance aux EVI,</li> <li>- remise en état de l'infrastructure d'eau dans les zones touchées par les situations de réfugiés</li> <li>- protection et assistance aux enfants à risque</li> <li>- protection et assistance aux détenus de sécurité et à leurs familles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 2.400 Afghans reçoivent l'assistance judiciaire et 36.000 Afghans reçoivent les informations relatives au retour et au rapatriement.</li> <li>✓ 50.000 rapatriés afghans reçoivent les soins de santé primaires à la frontière entre l'Iran et l'Afghanistan.</li> <li>✓ 8.315 familles ou 47.995 réfugiés sont relocalisés et reçoivent assistance et protection, approvisionnement en eau et abris dans des camps consolidés.</li> <li>✓ 110.000 réfugiés environ bénéficient de l'assistance de soin et d'entretien dans des camps consolidés et autres camps post-2001 en termes de protection, d'approvisionnement en eau, de santé et de services communautaires.</li> <li>✓ 35.300 Pakistanais et Afghans dans les zones touchées par les situations de réfugiés bénéficient de l'irrigation de 10.000 acres de terres arables, d'une meilleure récolte et infiltration d'eau et de la remise en état de 4 systèmes d'eau.</li> <li>✓ Accès amélioré à l'enseignement pour 600 enfants (notamment des filles) dans le camp de Spin Boldak.</li> <li>✓ Accès régulier pour 2700 enfants de rue à des activités d'enseignement, à l'hygiène et à l'eau à Kaboul et Kandahar (construction et remise en état de 19 latrines, 2 réservoirs d'eau, 4 pompes à eau, 4 cuisines, 4 fosses septiques)</li> <li>✓ Environ 4.660 détenus de sécurité seront visités et leurs conditions suivies par le CICR.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CROIX ROUGE - CICR - ICRC - CH</li> <li>- ICMC</li> <li>- IRC - UK</li> <li>- MERCY CORPS SCOTLAND</li> <li>- SAVE THE CHILDREN - UK</li> <li>- TEARFUND - UK</li> <li>- TERRE DES HOMMES - CHE</li> <li>- UN - HCR</li> </ul>
<b>Objectif spécifique 4 :</b> Fournir des services de soutien aux organisations humanitaires	<b>€2.52 millions</b>	Afghanistan/ Pakistan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transports aériens pour les organisations humanitaires en Afghanistan</li> <li>- Support IT aux organisations humanitaires</li> <li>- Conseils et information sur la sécurité (Bureau de sécurité ONG afghan)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ 2 Beechcraft et 1 Cessna utilisés pour les vols humanitaires réguliers et charter</li> <li>✓ 20 destinations régulièrement accessibles en Afghanistan.</li> <li>✓ 10.200 personnels d'ONG reçoivent un support IT</li> <li>✓ ANSO opérationnel dans 5 centres urbains, fournissant des informations à la communauté des ONG (31.500 personnes)</li> <li>✓ Connaissance améliorée sur les conditions de sécurité et politique de sécurité améliorée des partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CARE - UK</li> <li>- IRC - UK</li> </ul>
<b>Objectif spécifique 5 :</b> maintenir une capacité d'assistance technique dans le terrain pour surveiller les opérations.	<b>€0.48 millions</b>	Kaboul, Islamabad.			
<b>Évaluation des risques</b>	<i>Les conditions de sécurité peuvent gêner/retarder des opérations ; des pressions peuvent être exercées sur les réfugiés en Iran et au Pakistan (rapatriement forcé, pression pour déplacer des réfugiés hors des zones tribales au Pakistan).</i>				
<b>Hypothèses</b>	<i>Les conditions de sécurité ne se détériorent pas radicalement ; les élections ont lieu dans les conditions plus ou moins normales.</i>				
<b>Coût total</b>	<b>€35,16 millions</b>				

## 5. EVALUATION

En vertu de l'article 18 du Règlement, la Commission doit « régulièrement évaluer les opérations d'aide humanitaire financées par la Communauté afin d'établir si elles ont réalisé leurs objectifs et produire des orientations pour améliorer l'efficacité des opérations ultérieures. » Ces évaluations sont structurées et organisées dans les questions horizontales faisant partie de la stratégie annuelle d'ECHO telle que les questions relatives à l'enfant, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect pour les droits de l'homme, l'égalité entre hommes et femmes. Chaque année, un programme indicatif d'évaluation est établi après un processus consultatif. Ce programme est flexible et peut être adapté pour inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances en mutation. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante: [http://europa.eu.int/comm/echo/evaluation/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/echo/evaluation/index_en.htm).

## 6. ANNEXES

- Annexe 1: Statistiques concernant la situation humanitaire**
- Annexe 2: Carte du pays et localisation des opérations d'ECHO**
- Annexe 3: Liste des précédentes opérations d'ECHO**
- Annexe 4 : Aide des autres donateurs**
- Annexe 5 : liste des abréviations.**

## Annexe 1: Statistiques concernant la situation humanitaire

Indicators	1975	2001	Sources
<i>General</i>			
Total Population (millions)	14.4	22.1	UNDP (HDR 2003)
Urban population (as % of total)	13.3	22.3	UNDP (HDR 2003)
HDI rank	na	na	
Life expectancy at birth (years)		42.8	
<i>Health</i>			
Child mortality < 5 years (out of 1000 live births)		257	UNDP (HDR 2003)
Maternal mortality (per 100 000 live births)		1600	WHO (2003)
% of under-five suffering from moderate and severe underweight (1995-2002)		48 %	UNICEF (2002)
% of 1 year old children immunized:			UNICEF (2002)
TB:			
DPT3:		59	
Measles:		47	
Polio:		44	
		48	
<i>Environmental health</i>			
Access to improved sanitation facilities (% of population)		12	UNDP (HDR 2003) – World Bank 2004
Access to improved drinking sources (% of population)		13	UNDP (HDR 2003) – World Bank 2004
<i>Nutrition/food security:</i>			
Undernourished People (% of total population (98-2000))		70	UNDP (HDR 2003)
Children underweight for age (% of <5) (95-2001)		48	UNDP (HDR 2003)
Children underheight for age (% of <5) (95-2001)		52	UNDP (HDR 2003)

**AFGHANISTAN  
ADMINISTRATIVE DIVISIONS**

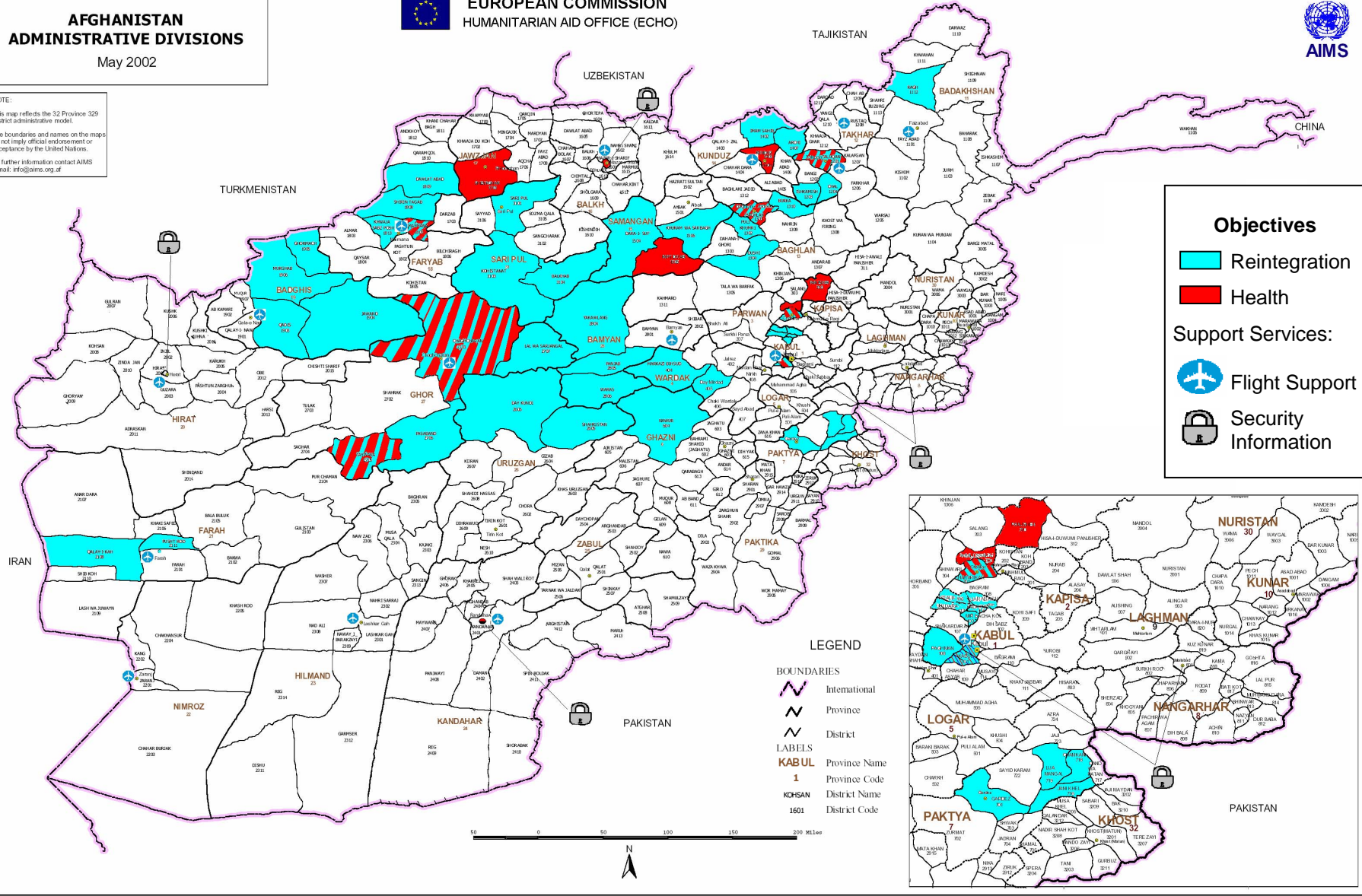
May 2002



**EUROPEAN COMMISSION  
HUMANITARIAN AID OFFICE (ECHO)**



**NOTE:**  
This map reflects the 32 Province 329 District administrative model.  
The boundaries and names on the maps do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.  
For further information contact AIMS e-mail: info@aims.org



Annexe 2: Carte du pays et emplacement des opérations d' ECHO

### Annexe 3: Liste des opérations précédentes d'ECHO

#### Liste des précédentes opérations d'ECHO en Afghanistan/Iran/Pakistan

Numéro de la décision	Type de décision	2002 EUR	2003 EUR	2004 EUR
ECHO/TPS/210/2002/07000	Non Urgence	17,085,000		
ECHO/AFG/210/2002/01000	Urgence	2,050,000		
ECHO/IRN/210/2002/01000	Urgence	500,000		
ECHO/TPS/210/2002/11000	Non Urgence	9,250,000		
ECHO/TPS/210/2002/15000	Non Urgence	16,724,000		
ECHO/TPS/210/2002/19000	Non Urgence	17,645,000		
ECHO/TPS/210/2002/22000	Non Urgence	10,000,000		
ECHO/TPS/210/2003/04000	Non Urgence		36,200,000	
ECHO/PAK/210/2003/01000	Non Urgence		1,000,000	
ECHO/TPS/210/2003/13000	Non Urgence		11,530,000	
ECHO/TPS/210/2003/18000	Non Urgence		6,270,000	
ECHO/IRN/210/2003/01000	Première Urgence		2,300,000	
ECHO/IRN/BUD/2004/01000	Non Urgence			6,200,000
<b>Total (y-2)+(y-1)+(y)</b>		<b>73,254,000</b>	<b>57,300,000</b>	<b>6,200,000</b>

Date : 12/03/2004

Source : HOPE

## Annex 4: Assistance d'autres donateurs

### Donateurs en AFGHANISTAN/IRAN/PAKISTAN (crise afghane seulement) dans les derniers 12 mois

1. Etats membres de l'UE (*)		2. Commission européenne		3. Autres	
	EUR		EUR		EUR
Autriche		ECHO	54,000,000		
Belgique	1,462,200	Autres services	187,000,000		
Danemark	8,149,798				
Finlande	5,700,000				
France	2,897,743				
Allemagne	17,638,409				
Grèce					
Irlande	3,380,000				
Italie					
Luxembourg					
Pays-Bas	9,669,700				
Portugal					
Espagne					
Suède					
Royaume Uni	5,145,000				
Sous-total	66,107,192	Sous-total	241,000,000	Sous-total	0
		Grand total	307,107,192		

Date : 15/03/2004

(\*) Source : ECHO 14 Points reporting for Members States. <https://hac.cec.eu.int>

Des cases vides indiquent une absence d'information ou de contribution

## Annexe 5: Liste d'abréviations

<b>ACF</b>	Action Contre La Faim
<b>ACTED</b>	Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement
<b>ACSU</b>	Afghan Comprehensive Solutions Units (au HCR)
<b>AIDCO</b>	European Aid – Co-ordination Office
<b>BPHS</b>	Basic Package of Health Services
<b>CFW</b>	Cash for Work (remuneration contre travail)
<b>CICR</b>	Comité International de la Croix Rouge
<b>DPP</b>	Préparation aux désastres
<b>DRC</b>	Danish Refugee Council
<b>ECHO</b>	Office d'aide humanitaire de la Commission européenne
<b>EPR / PRT</b>	Equipes Provinciales de Reconstruction (Provincial Reconstruction Teams)
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>HCR</b>	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
<b>ICMC</b>	International Catholic Migration Committee
<b>IHD</b>	Indice de Développement Humain
<b>IRC</b>	International Rescue Committee
<b>ISAF</b>	International Security Assistance Force
<b>LRRD</b>	Linking Relief, Rehabilitation and Development
<b>MDM- Fra</b>	Médecins du Monde France
<b>MSF- BEL</b>	Médecins Sans Frontières –Belgique
<b>MSF-FRA</b>	Médecins Sans Frontières – France
<b>MSF-NLD</b>	Médecins Sans Frontières – Pays Bas
<b>NEEP</b>	National Emergency Employment Programme
<b>NRVA</b>	National Risk and Vulnerability Assessment
<b>NSP</b>	National Solidarity Programme
<b>NWFP</b>	North Western Frontier Province
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OTAN</b>	Organisation du Traité Atlantique Nord
<b>PAM</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PNB</b>	Produit National Brut
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>UNAMA</b>	Mission d'Assistance des Nations Unies pour l'Afghanistan
<b>USAID</b>	United States Agency for International Development

## DÉCISION DE LA COMMISSION

du

### concernant le financement d'opérations humanitaires sur le budget de l'Union européenne en Afghanistan, au Pakistan et en Iran

LA COMMISSION DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire<sup>12</sup> et notamment son article 15, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) 23 ans de conflits violents et de lutes internes à l'Afghanistan et cinq ans de sécheresse ont mené au déplacement de millions de personnes, à la perte de biens et de moyens de subsistance ainsi qu'à une insécurité alimentaire généralisée.
- (2) Près de 2,5 millions de personnes ont quitté le Pakistan et l'Iran pour retourner en Afghanistan depuis le début de l'année 2002, exerçant ainsi une pression considérable sur les ressources et les possibilités de survie.
- (3) Il reste encore 200 000 personnes déplacées à l'intérieur de l'Afghanistan.
- (4) Les besoins humanitaires restent importants en Afghanistan, notamment parmi les rapatriés et déplacés.
- (5) Le nombre d'Afghans demeurant au Pakistan et en Iran est estimé à 3 millions de personnes, dont une grande partie a besoin de protection et d'assistance.
- (6) L'insécurité croissante et la faiblesse de l'infrastructure des communications en Afghanistan constituent des sérieux obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire.
- (7) Afin de maximiser l'impact de l'aide humanitaire pour les victimes, il est nécessaire de maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain.
- (8) Une évaluation de la situation humanitaire permet de conclure que les activités d'aide humanitaire devraient être financées par la Communauté pendant une période de 18 mois.
- (9) Il est estimé qu'un montant de € 35,160,000 prélevé sur la ligne 23 02 01 du budget 2004 de la Union européenne est nécessaire afin de fournir une assistance humanitaire à plus de 2,000,000 rapatriés, réfugiés, déplacés et autres groupes vulnérables, compte tenu des ressources disponibles, des interventions d'autres donateurs et d'autres facteurs.

---

<sup>12</sup> JO L 163 du 2.7.1996, p. 1-6

- (10) Conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement du Conseil (CE) n° 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire, le Comité d'aide humanitaire a émis un avis favorable le 29/04/2004,

DÉCIDE:

#### *Article 1*

1. Conformément aux objectifs et aux principes généraux de l'aide humanitaire, la Commission approuve le financement, sur la ligne 23 02 01 du budget 2004 de la Union européenne, d'activités d'aide humanitaire (plan global) en faveur des populations vulnérables affectées par les conséquences de la crise afghane en Afghanistan, au Pakistan et en Iran pour un montant de €35,160,000.
2. Conformément à l'article 2 du règlement du Conseil (CE) n° 1257/96, les opérations humanitaires s'inscriront dans le cadre des objectifs spécifiques suivants:
  - Soutenir le processus de réintégration et assurer la subsistance des rapatriés, des personnes déplacées et d'autres populations vulnérables en Afghanistan ;
  - Assurer la prestation des services de santé de base aux populations les plus vulnérables que les politiques de santé nationales n'ont pas pu atteindre pour diverses raisons ;
  - Assurer la protection et une aide aux réfugiés, déplacés et populations affectées au Pakistan, en Iran et dans les zones frontalières, ainsi qu'aux populations à risque en Afghanistan ;
  - Fournir des services de soutien aux organisations humanitaires ;
  - Maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain, pour évaluer les besoins, analyser les propositions de projets et assurer la coordination et le suivi des opérations.
3. Les montants alloués à chacun de ces objectifs figurent dans l'annexe à la présente.

#### *Article 2*

La Commission peut, lorsque la situation humanitaire le justifie, réallouer les montants établis pour un des objectifs identifiés à l'article 1(2) à un autre de ces objectifs, dans la mesure où le montant ainsi réalloué représente moins de 20% du montant total prévu par la présente décision et ne dépasse pas 2 millions d'euros.

#### *Article 3*

1. La durée de mise en œuvre de la présente décision ne dépassera pas 18 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004. Les dépenses prévues dans le cadre de cette décision seront éligibles à compter de cette date.

2. Si la mise en œuvre des opérations envisagées dans le cadre de la présente décision est suspendue pour cas de force majeure ou toute circonstance comparable, la période de suspension ne sera pas prise en compte dans le calcul de la durée de mise en œuvre de cette décision.

*Article 4*

La présente décision entre en vigueur à la date de son adoption.

Fait à Bruxelles,

*Par la Commission*

*Membre de la Commission*

## Annexe: ventilation des montants alloués par objectif spécifique

Objectifs spécifiques	Montant alloué (en euros)
Soutenir le processus de réintégration et assurer la subsistance des rapatriés, des personnes déplacées et d'autres populations vulnérables en Afghanistan	21,700,000
Assurer la prestation des services de santé de base aux populations les plus vulnérables que les politiques de santé nationales n'ont pas pu atteindre pour diverses raisons	4,520,000
Assurer la protection et une aide aux réfugiés, déplacés et populations affectées au Pakistan, en Iran et dans les zones frontalières, ainsi qu'aux populations à risque en Afghanistan.	5,940,000
Fournir des services de soutien aux organisations humanitaires	2,520,000
Maintenir une capacité d'assistance technique sur le terrain, pour évaluer les besoins, analyser les propositions de projets et assurer la coordination et le suivi des opérations	480,000
<b>TOTAL</b>	<b>35,160,000</b>

Les subventions pour la mise en oeuvre de l'aide humanitaire au sens du Règlement n° 1257/96 sont octroyées dans le respect du Règlement Financier, et en particulier son article 110, et ses modalités d'exécution, et en particulier son article 168.

Taux de financement : conformément à l'article 169 du Règlement Financier, les subventions pour la mise en oeuvre de cette Décision peuvent financer 100% du coût de l'opération.

Les opérations d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en oeuvre par des ONG et les organisations de la Croix Rouge sur la base du Contrat Cadre de Partenariat (CCP) (en conformité avec l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement Financier) et par les agences des Nations Unies sur la base de l'Accord Cadre Administratif et Financier (ACAF). Les normes et les critères établis dans le Contrat Cadre de Partenariat d'ECHO et auxquels les partenaires doivent souscrire ainsi que les procédures nécessaires pour devenir un partenaire d'ECHO peuvent être trouvés à l'adresse suivante : [http://europa.eu.int/comm/echo/partners/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/echo/partners/index_fr.htm).